COMMUNIQUE



Le 29 mai 2009

Avis publié en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Le descriptif du programme de rachat d'actions 2009-2010 de Groupe Eurotunnel SA, établi en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, est disponible sur le site www.eurotunnel.com.